Le Monde
Jeudi 21 avril 2011

La bataille du guerrier maya

Le 21 mars, une statue maya est cédée pour 2,9 millions d'euros lors d'une vente à l'Hôtel Drouot. Deux jours plus tard, coup de théâtre : les autorités mexicaines assurent qu'il s'agit d'un objet « de fabrication récente ». Un laboratoire français a été chargé d'analyser le stuc et les pigments de couleurs de la pièce. Verdict attendu vendredi 22 avril

La controverse Statuette antique pour les uns, pièce en toc pour les autres

La science parviendra-t-elle à départager les experts français et mexicains de l'art précolombien ? Le 23 mars, soit deux jours après sa vente à l'Hôtel Drouot, à Paris, pour près de 3 millions d'euros, une grande statue maya en stuc (550-950 après J.-C.) était épinglée par les autorités mexicaines comme étant un *« faux de fabrication récente »*. *« Gesticulations ! »*, s'étrangle Jean-Claude Binoche, le commissaire-priseur, rassuré par l'attitude de l'acheteur, un riche Européen *« qui n'a pas songé à contester la vente »*.

Imprévisibles Mexicains. En apparence, les autorités mexicaines, d'habitude si tatillonnes, n'ont pas levé le petit doigt. Erreur ! Le 23 mars, l'ambassade du Mexique relaie les déclarations de l'Institut national d'anthropologie et d'histoire (INAH) de Mexico : *« Après expertise du lot de 207 pièces exposées dans le catalogue de la vente aux enchères*, [des experts] *ont conclu que 140 sont d'origine préhispanique et 67 de fabrication récente. »* Autrement dit des faux. Dont le grand guerrier maya : selon les experts latino-américains, son *« style libre ne correspond à aucune caractéristique formelle ou stylistique des cultures préhispaniques du territoire mexicain »*.

L'INAH a ensuite *« déposé une plainte le 21 janvier au Mexique auprès du parquet général de la République pour récupérer les 140 pièces originales. Le ministère des affaires étrangères l'a transmise à la justice française »*. Mais l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) n'a pas été saisi, les ministères de la justice français et mexicain demeurent silencieux.

Depuis, c'est la guerre de tranchées. Pour en avoir le cœur net, Jacques Blazy, l'expert de la vente parisienne organisée par l'étude Binoche et Giquello, a demandé au laboratoire de Microanalyse science des matériaux anciens et du patrimoine (MSMAP) de Pessac (Gironde) d'analyser le stuc et les pigments de couleurs, en particulier le « bleu maya » qui ne saurait mentir sur l'âge de la pièce incriminée. Le laboratoire devrait rendre ses premières conclusions vendredi 22 avril.

« Objet hautement suspect »

Le Mexique fonde sa plainte sur une loi nationale de 1827, renforcée en 1972, ainsi que sur la Convention du patrimoine mondial de l'Unesco, non rétroactive, ratifiée par la France en 1997. Selon ses termes, *« les objets préhispaniques font partie du patrimoine national du Mexique et ne peuvent être vendus sans l'autorisation de l'INAH. La loi implique la restitution des pièces à la nation »*, explique Genoveva Flores, historienne à l'université Tecnologico de Monterrey. La loi de 1972 a été votée sous la présidence de Luis Echeverría (1970-1976), une période qui marque la fermeture du Mexique vers l'extérieur et *« le retour du nationalisme révolutionnaire qui fait des racines préhispaniques une véritable base identitaire contre l'ingérence étrangère »*.

Les experts de l'INAH ont jugé les objets sans les avoir vus, d'après les photos du catalogue transmis par Binoche-Giquelot. Trop grand, ce guerrier grossier, muni de bouclier, hache et sandales à lanières lacées qui, selon eux, *« n'existent pas dans la culture maya »*. Un avis vite relayé par une sommité, Eduardo Matos Moctezuma, ancien directeur du Musée national d'anthropologie (1986-1987) et de celui du Templo Mayor (1997-2000) à Mexico : *« Le nez est d'habitude bien plus droit et orné de parures. Le bouclier aussi est atypique, avec sa forme en pétales, qui est normalement circulaire ou rectangulaire. »*

L'objet fait aussi débat en Europe. L'Allemand Nikolai Grube, grand mayaniste, professeur à l'université de Bonn, qui a pourtant reproduit le cliché de la statue incriminée dans son ouvrage de référence *Mayas, art et civilisation* (Kosterman 2010), appuie la thèse de l'INAH. Même doute chez Dominique Michelet, directeur de recherche au CNRS. Responsable des fouilles de la cité maya de Rio Bec, de 2002 à 2010, il assure que *« l'objet est hautement suspect »*.

Deux avis que la maison de ventes parisienne relie à la nécessité pour ces hommes de terrain d'entretenir de bonnes relations avec le pays hôte et au fait qu'ils n'aient pas vu la pièce, contrairement à l'archéologue français Claude-François Baudez. Pour le directeur de recherche honoraire au CNRS, grand spécialiste des Mayas, *« cette pièce rare est authentique, on y voit les traces de racines incrustées »*. *« C'est une "cresteria"*, précise-t-il, *la partie faîtière d'un temple maya, destinée à être vue de très loin, d'où la grossièreté des traits, la taille exagérée du pectoral, la hache rudimentaire. »*

« La statue maya a été vue par les plus grands experts, américains et européens », assure le vendeur, M. Law. Dans les années 1970, elle est restaurée à la galerie Stendhal, à Los Angeles. En 1986, Jacques Chirac est photographié à ses côtés à la Biennale des antiquaires de Paris. En 1987, elle fait la couverture du très sérieux magazine *L'Œil*. Elle figure également dans 18 publications qui font autorité consacrées aux Mayas, dont celles de Nikolai Grube. Ce dernier appartenait au comité scientifique de « Mexique, terre des dieux », exposition organisée en 1998 par le Musée Rath de Genève, où trône le guerrier maya. Dans l'avant-propos du catalogue, Rafael Tovar, ministre de la culture mexicain, avait écrit : *« Cette exposition concrétise un vaste effort de recherche et de diffusion, fruit de la collaboration entre de nombreux musées, collectionneurs et institutions, tant suisses qu'européens. »*

Véronique Mortaigne
avec Frédéric Saliba, à Mexico

Pour les Mexicains, 67 autres pièces sont factices

Hormis le guerrier maya, l'Institut national d'anthropologie et d'histoire (INAH) mexicain n'a jamais fourni la liste détaillée des 67 pièces jugées « de fabrication récente ». Seule pièce publiquement dénoncée comme frauduleuse, un magnifique lézard à queue bifide en serpentine vendu près de 500 000 euros le 21 mars à Paris. Le catalogue de Binoche et Giquello l'identifie comme une pièce guerrero (300 à 100 avant J.-C.), mais les experts de l'INAH ont crié au scandale, affirmant qu'elle provenait du Costa Rica, un pays où la serpentine est pourtant rare. Il n'a pas été précisé par ailleurs si ces pièces pouvaient faire l'objet d'une demande de restitution, dans le cas où elles seraient sorties du Mexique après 1972. Le lézard bifide se trouvait, selon les documents présentés par H. Law aux Etats-Unis dès les années 1960, chez de grands collectionneurs, Alphonse Jax, puis Jay C. Leff, qui la prêta au Brooklyn Museum en 1967. Elle a été vendue en 1983 à New York chez Sotheby's, avant de gagner l'Europe, et les bords du Léman.

Faux ?

« Cette pièce ne présente pas le style culturel spécifique au corpus de la sculpture. L'érosion visible a été faite dans le but de lui donner une apparence d'usure et d'ancienneté »
Communiqué de l'Institut national d'anthropologie et d'histoire (INAH)

Le Monde
Jeudi 21 avril 2011

Le contexte Derrière la polémique, le différend diplomatique entre la France et le Mexique

En 2008, la justice française avait prêté une oreille attentive à une plainte mexicaine pour recel d'objets volés. La relation entre la France et le Mexique était alors au beau fixe, Nicolas Sarkozy venait de s'emparer du cas Florence Cassez, une Française condamnée à quatre-vingt-seize ans de prison au Mexique pour enlèvement. Munis d'une commission rogatoire délivrée par la doyenne des juges d'instruction de Paris, les enquêteurs de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) avaient procédé par deux fois à la saisie conservatoire des objets, quelques heures avant leur vente à Drouot.

« Un blocage brutal et injustifié », se souvient Jean-Claude Binoche. Après dix-neuf mois d'enquête de l'OCBC et d'Interpol, l'affaire s'était soldée par une défaite judiciaire mexicaine, entraînant la restitution à leurs propriétaires de toutes les pièces, certaines étant certaines reproposées à la vente à Drouot en janvier 2010.

Trois ans plus tard, l'affaire Cassez a fait des dégâts, et les relations bilatérales sont plus tendues. *« Cette fois, la voie judiciaire n'a pas fonctionné, alors les Mexicains ont sorti un nouveau lapin de leur chapeau : les accusations de faux »*, décrypte Santo Micali, patron de la galerie Mermoz. Et l'historienne mexicaine Genoveva Flores d'ajouter : *« Lancer cette polémique sur l'authenticité et la vente de pièces mayas revient pour le Mexique à présenter la France comme un pays qui vole son patrimoine. Il est possible que 67 pièces soient en effet des faux. Mais cette affirmation est surtout une bombe médiatique. »* La vente à Drouot intervenait quinze jours après l'annulation de l'Année du Mexique en France (360 manifestations, 23 millions d'euros financés par Mexico), le Mexique se jugeant offensé par la volonté de Nicolas Sarkozy de la dédier à Florence Cassez.

> Dans la balance d'une identité nationale métissée, la question des œuvres d'art précolombien pèse lourd

Plus généralement, les autorités mexicaines admettent peu l'*« ingérence étrangère »* dans leurs affaires. En 2009, alors que le président français effectuait une visite d'Etat au Mexique en compagnie de son épouse Carla Bruni, le chanteur français Manu Chao frisait l'expulsion. Invité à chanter au Festival du film de Guadalajara, le musicien, très populaire en Amérique latine, sympathisant du sous-commandant Marcos, avait dénoncé *« le terrorisme d'Etat et l'impunité »* dont jouissaient les policiers ayant réprimé dans le sang les villageois de San Salvador Atenco, dans la banlieue de Mexico, qui manifestaient contre la construction d'un aéroport sur leurs terres. L'article 33 de la Constitution mexicaine prévoit que *« les étrangers ne peuvent en aucune manière s'immiscer dans les affaires politiques du pays »*, lui avaient rappelé les autorités locales.

Cette posture nationaliste se double d'une réappropriation par le pays de ses racines préhispaniques. *« Le Mexique est l'unique pays d'Amérique latine dont le drapeau fait référence à son histoire précoloniale. L'aigle et le serpent rappellent la fondation de l'empire aztèque, dont la capitale, Tenochtitlan, a été construite à l'emplacement de l'actuelle ville de Mexico. De nos jours, on ne peut pas construire une ligne de métro sans tomber sur des vestiges*, précise Genoveva Flores. *La revalorisation actuelle de notre passé préhispanique est aussi liée à la médiatisation du mouvement de guérilla des zapatistes, mené depuis 1994 par le sous-commandant Marcos pour défendre la cause des Indiens du Chiapas. Mais le gouvernement du président libéral Felipe Calderon valorise davantage les symboles d'une culture morte et non ceux des descendants des Indiens. Délaissés par l'Etat, ils vivent dans des conditions de pauvreté extrême. »*

Dans la balance d'une identité nationale métissée, la question des œuvres d'art précolombien pèse lourd. Les demandes de restitution de pièces volées ou exportées illégalement se sont multipliées – l'Equateur et le Pérou ont été pionniers en la matière. La liste des obstacles faits au marché de l'art précolombien ne cesse de s'allonger, au point que Christie's a abandonné le terrain, Sotheby's gardant une activité réduite à New York, afin de ne pas ternir leur réputation et de ménager les riches Mexicains amateurs d'art contemporain.

Collectionneurs égale *huaqueros*, « pilleurs de tombes » : ce raccourci effraie et irrite jusqu'aux plus prestigieux musées. De peur de voir des œuvres lui appartenant à jamais retenues à Mexico, le British Museum a ainsi refusé de faire voyager au Mexique l'exposition « Moctezuma, souverain aztèque », organisée avec grand succès en 2009 à Londres.

Par ailleurs, l'ambassadeur du Mexique en France, Carlos De Icaza, n'a jamais caché son envie de casser un marché des antiquités archéologiques par ailleurs dénoncé par les scientifiques. Les ventes d'art précolombien sont *« une spéculation intellectuelle et financière »*, selon Dominique Michelet, directeur de recherche au CNRS, responsable de 2002 à 2010 des fouilles de la cité maya de Rio Bec : *« Les 3 millions d'euros versés pour la statuette vendue à Drouot représentent au moins 45 saisons annuelles de fouilles à Rio Bec. »* Le Mexique possède des milliers de sites qui restent inexplorés par les archéologues. ■

V. Mo. et F. Sa., à Mexico

Vrai ?

« Cette pièce est authentique, on y voit les traces de racines incrustées. C'est une "cresteria", partie faîtière d'un temple maya, destinée à être vue de très loin, d'où la grossièreté des traits »
Claude-François Baudez, directeur de recherche honoraire au CNRS

Le vendeur Un homme d'affaires, collectionneur, « indigné » par l'attitude des Mexicains

Un grand guerrier maya, à la provenance géographique mal connue (Rio Bec, Chenes…), était la vedette de la vente de la collection d'H. Law, le 21 mars, à l'Hôtel Drouot. Les 215 pièces précolombiennes, dont 197 provenant du Mexique, et en majorité du Guerrero (sud-ouest), avaient atteint le prix de 7,45 millions d'euros.

M. Law ne s'attendait pas à autant de sollicitude pour sa divinité maya, qu'il avait placée dans son hall d'entrée, bien que préférant la *« géométrie du mystère »* de l'art mezcala et chontal de l'Etat du Guerrero. L'homme d'affaires nous reçoit à Genève, souhaitant s'abriter sous son pseudonyme de collectionneur, H. Law *« ayant toujours préféré l'art au paraître »*. Il a réuni dans la douceur très fortunée des bords du lac Léman un ensemble de goût – des statuettes venues de Nouvelle-Irlande (Papouasie-Nouvelle-Guinée), un chariot de bois de l'époque Han (Chine, 206 avant J.-C. - 220 après J.-C.), un petit Fautrier ou un Alechinsky, des sculptures contemporaines. Sa passion pour l'art précolombien est née à Annecy, en 1983. *« J'y ai acheté une petite statuette plutôt informe d'origine mezcala, très peu commune, et là intervient la curiosité du collectionneur : plus cette culture était inconnue, plus je désirais la connaître. La culture de l'Etat du Guerrero n'avait pas intéressé les archéologues, car il n'y avait pas de temples, de pyramides, les objets étaient enterrés sous les huttes, dans les tombes. »*

H. Law a vendu sa collection à la suite d'un mystérieux cambriolage subi sans effraction à son domicile en 2009 : sept pièces disparaissent. Objet essentiel du vol, un masque funéraire de culture izapa (300 avant J.-C.) acquis en 1986 à la galerie Mermoz, à Paris. M. Law, *« mal assuré »*, sera dédommagé *« au prix de la valeur d'achat. Mais une collection ne vaut que pour son ensemble, la morceler n'a pas de sens. On peut surpayer un tableau de maître, simplement parce qu'il complète une collection, qui, de ce fait, prend encore plus de valeur »*. Elle vit aussi par le soin que son propriétaire y apporte.

Prêteur convaincu

« Malheureusement » pour les Mexicains, M. Law est un maniaque, qui garde dans un coffre, avec copies sur ordinateur, les fiches d'identité de ses acquisitions, y compris les plus contemporaines. Publications, catalogues, étiquettes, certificats de vente et de douanes sont méticuleusement classés. H. Law est aussi un prêteur convaincu : *« J'ai*, dit-il, *toujours voulu que les œuvres circulent. »* Les Mexicains ne pouvaient donc ignorer l'existence de ces pièces, répète-t-il. Ce Genevois d'adoption se dit *« indigné »* par leur attitude, qui, par fierté nationale, préfèrent *« tuer une pièce »* plutôt que d'en reconnaître l'authenticité.

H. Law avait acheté la fameuse statue maya et plusieurs pièces de grande valeur à la galerie Mermoz, l'une des plus grandes au monde, dirigée par Santo Micali. Marchand aguerri, M. Micali rappelle que, avant 1972, *« il y avait de nombreux collectionneurs mexicains, et parmi eux les peintres Diego Rivera et Ruffino Tamayo, ou encore Josué Saenz, qui a vendu une partie de sa collection au Musée Amparo de Puebla et abrité le reste aux Etats-Unis. Il y avait aussi une vingtaine de marchands d'art à Mexico, certains très connus, comme Raul Kanfer ou Ricardo Hecht. »*

Depuis les Médicis, tous les collectionneurs, de la baronne belge Dora Janssen, du surréaliste Wolfgang Paalen, ami de Breton, à la veuve de Jacques Kerchache, parrain du Musée du quai Branly, à Paris, du Suisse Jean-Paul Barbier-Mueller aux grandes collections américaines, entretiennent, redit l'affable M. Law, *« un lien familial. Ils aiment partager, et non acquérir des pièces que le voisin n'aurait pas »*. ■

V. Mo. et F. Sa., à Mexico

Le suspense A Pessac, d'infimes fragments de la statue sont soumis à l'analyse des experts

Comment en avoir le cœur net ? La statue maya présumée datée de la période dite du « classique récent » (550-950 après J.-C.), vendue le 21 mars à l'Hôtel Drouot pour une somme avoisinant les 3 millions d'euros, ne se prête pas aux datations. Le stuc constitutif de l'objet rend impossible une estimation de son âge par le dosage du carbone 14 : celui-ci ne permet de dater que les objets au moins partiellement formés de matière organique. De même qu'il exclut tout recours à la thermoluminescence, utilisée pour estimer l'âge de certaines céramiques. Le verdict scientifique viendra donc de la microanalyse des matériaux et des pigments utilisés. Cette analyse est menée sur des fragments de la statue, prélevés à la pointe d'un scalpel dans les réserves de l'Hôtel Drouot et ne mesurant pas plus de quelques millimètres d'épaisseur sur quelques millimètres de largeur, pour ne pas altérer l'aspect de la sculpture.

« Nous allons étudier cet objet sous deux aspects différents, explique Bertrand Duboscq, directeur du laboratoire Microanalyse, science des matériaux anciens et du patrimoine (MSMAP), sis à Pessac (Gironde) et chargé de l'expertise. *D'une part, nous allons regarder la nature des matériaux utilisés et voir s'ils correspondent aux critères technologiques de l'époque. D'autre part, nous allons étudier le vieillissement des pigments et du stuc lui-même, celui-ci ayant dû être altéré par les conditions et l'environnement dans lesquels l'objet a vieilli. »*

« Dans le cas d'un objet maya, ces conditions assez agressives caractéristiques d'un milieu tropical ont laissé des traces que l'on peut percevoir par microanalyse », précise M. Duboscq. Par exemple, sur les photos, la statue apparaît marquée par des traces de racines. L'examen au microscope électronique pourrait dire si les marques visibles n'ont pas été produites à dessein par des contrefacteurs.

En outre, les objets mayas peints sont soumis à une analyse spécifique : celle du « bleu maya », un pigment caractéristique qui va du vert au bleu, utilisé en Méso-Amérique depuis le VIIIe siècle avant notre ère. *« Les bleus mayas sont très intéressants, puisque ce sont des pigments qui associent un élément minéral, une argile appelée la palygorskyte, et une molécule organique qui est l'indigo »*, explique M. Duboscq. Identifier la signature de ce type de pigment repose sur une technique spectroscopique éprouvée : le fragment est éclairé par un laser et réémet un rayonnement modifié en fonction de la structure moléculaire du pigment. *« On est alors capable de récupérer des spectres tout à fait caractéristiques de ces bleus mayas »*, précise M. Duboscq.

> « C'est toujours difficile d'avoir un avis complètement tranché sur ce genre de chose »
> **Bertrand Duboscq**
> directeur du laboratoire MSMAP

Dans quelle mesure ces analyses pourront-elles trancher la controverse qui s'est installée depuis le 23 mars, lorsque l'Institut national d'anthropologie et d'histoire de Mexico (INAH) a affirmé que l'objet était un faux ? Comment avoir la certitude que le fameux « bleu maya » – si toutefois sa signature spectrale venait à être identifiée sur les fragments de la statue – n'a pas été contrefait ? *« Il est vrai que c'est toujours difficile d'avoir un avis complètement tranché sur ce genre de chose*, admet l'expert commis. *Mais, en s'intéressant finement à l'interaction de l'objet avec son milieu, on doit pouvoir distinguer quelque chose de faux de quelque chose qui a vieilli dans un environnement caractéristique. »*

Une fois rendue publique, l'expertise tranchera-t-elle la controverse ? C'est une autre question : en dépit des moyens techniques mis en œuvre ou des compétences des experts, de telles analyses n'ont pas toujours le dernier mot dans ces affaires. D'autant plus que la démarche scientifique implique la publication après expertise par les pairs et la reproductibilité des résultats ou des observations. Ce qui ne sera, dans le cas présent, pas le cas. ■

Stéphane Foucart